

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 23/01/2012

Réception par le Prefet : 23/01/2012

Publication : 27/01/2012



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2012-1-4-1

Séance du vendredi 20 janvier 2012

REPRESENTATION DU DEPARTEMENT AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS, DE COMMISSIONS ET DE GROUPES DE TRAVAIL DESIGNATION D'UN CONSEILLER GENERAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EHPAD LE CASTEL BLANC A MASEVAUX.

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG 2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU les articles L.312-1, L.315-11 et R.315-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
- VU la délibération n°CG 2011-2-1-11 du 14 avril 2011 relative à la désignation des représentants du Conseil Général pour siéger au sein des organismes extérieurs, Commissions et Groupes de Travail,
- VU le souhait de Monsieur Laurent LERCH de conserver la présidence du Conseil d'Administration de l'EHPAD Le Castel Blanc à MASEVAUX en sa qualité de Maire de la commune susvisée,
- VU l'incompatibilité des fonctions de Président du Conseil d'Administration de l'établissement précité avec les fonctions de représentant du Conseil Général au sein de ce même Conseil d'Administration,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Désigne en qualité de titulaire pour représenter le Département au sein du Conseil d'Administration de l'EHPAD Le Castel Blanc à MASEVAUX : Monsieur Pierre VOGT.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté